

Source Investir au Cameroun 27 septembre 2024

Burkina Faso : interdiction d'importation de fil de tissage et pagnes tissés



(Agence Ecofin) - Le Burkina Faso fait partie des principaux producteurs de coton africain. Dans le pays, le segment de la transformation est encore à ses débuts avec moins de 10 % de la production qui est absorbée par l'industrie.

Au Burkina Faso, les importations de fil de tissage et de pagnes tissés sont interdites depuis le 24 septembre, et ce jusqu'à nouvel ordre pour « *promouvoir la chaîne de valeurs coton-textile-habillement* ». C'est ce qu'a indiqué un communiqué publié par le gouvernement sur le réseau social X.

« Les opérateurs économiques qui disposent des autorisations d'importation de fils de tissage et de pagnes tissés en cours de validité disposent d'un délai de trois (03) mois à compter de la date de signature du présent communiqué pour accomplir leurs procédures d'importation. Passé ce délai, l'autorisation est considérée comme caduque. Ceux disposant également des stocks de ces fils et pagnes tissés importés sont tenus de bien vouloir faire la déclaration auprès de la Brigade Mobile de Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes (BMCRF) ou auprès des directions régionales du ministère en charge du Commerce », indique ledit communiqué.

Plus globalement, cette décision est à mettre en lien avec les interventions publiques allant dans le sens du développement de la production intérieure de fil, de tissu et de vêtements à partir du coton cultivé sur place et la promotion de l'artisanat local.

Dans le pays, le pagne traditionnel tissé « Faso danfani » (pagne tissé de la patrie en langue dioula) dispose depuis 2019 d'une indication géographique protégée (IGP) auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). Ce catalogue qui comprend plus de 400 motifs créés par les femmes de toutes les régions du pays s'accompagne également aussi d'un logotype pour lutter contre les contrefaçons.

Pour rappel, le gouvernement a annoncé le 4 septembre dernier en Conseil des ministres, la généralisation du port de la tenue scolaire en Faso danfani dans les établissements d'enseignement publics et privés pour la rentrée scolaire 2024/2025.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU
COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET
DES FINANCES

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

Ouagadougou, le 24 SEPT 2024

COMMUNIQUE CONJOINT N° 024.0014 / MICA/MEF
portant interdiction de l'importation de fils de tissage et des
pagnes tissés

Il est porté à la connaissance des opérateurs économiques et de la population que dans l'optique de promouvoir la chaîne de valeurs coton-textile-habillement, l'importation de fils de tissage et de pagnes tissés est interdite sur toute l'étendue du territoire national jusqu'à nouvel ordre, et ce pour compter de la date de signature du présent communiqué.

Les opérateurs économiques qui disposent des autorisations d'importation de fils de tissage et de pagnes tissés en cours de validité disposent d'un délai de trois (03) mois à compter de la date de signature du présent communiqué pour accomplir leurs procédures d'importation.

Passé ce délai, l'autorisation est considérée comme caduque. Ceux disposant également des stocks de ces fils et pagnes tissés importés sont tenus de bien vouloir faire la déclaration auprès de la Brigade Mobile de Contrôle Economique et de la Répression des Fraudes (BMCRF) ou auprès des directions régionales du Ministère en charge du Commerce.

En tout état de cause, tout contrevenant à cette décision s'expose à des sanctions conformément à la réglementation en vigueur.

Le Gouvernement sait compter sur la bonne collaboration et la compréhension de tous les services techniques de l'Etat et des importateurs pour la bonne exécution des termes du présent communiqué.

En cas de non-respect des termes du présent communiqué, les dénonciations peuvent être faites aux numéros verts gratuits suivants : 80 00 11 84 / 85 / 86.

Le Ministre de l'Industrie, du
Commerce et de l'Artisanat

Serge Gnaniodem PODA
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Aboubakar NACANABO
Officier de l'Ordre de l'Etalon